

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°15/2026

Objet : Délégation de signature et de fonctions - Directrice Générale des Services

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu les articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire d'AIXE SUR VIENNE du 25 mai 2020,
Vu l'arrêté municipal P 2019-217 en date du 24 septembre 2019 portant détachement de Madame DELAGE Dominique sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de la Mairie d AIXE SUR VIENNE à compter du 1^{er} octobre 2019,
Considérant que dans un souci de bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame DELAGE Dominique, Directrice Générale des Services, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions... entrant dans le cadre de sa mission administrative et financière et plus particulièrement relevant de l'organisation des services de l'Etat Civil, gestion des personnels, des biens et finances de la Commune.

Article 2 :

La présente décision prendra effet à compter du 23 mars 2026.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE VIENNE, à Madame le Trésorier d'AIXE SUR VIENNE à Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire et à Madame DELAGE Dominique.

A Aixe-sur-Vienne, le 23/03/2026

Le Maire,
René ARNAUD

